



N°	CF-2008-17R2	1/1
Date d'émission	30 janvier 2013	

# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521, Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H de la Norme 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure en état de navigabilité que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, il faut répondre aux exigences du **RAC 605.84** et de la **Norme** mentionnée ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

- Numéro :** CF-2008-17R2
- Sujet :** Défaillance de faisceaux torsibles
- En vigueur :** Dès réception
- Annulation :** Annule la consigne de navigabilité CF-2008-17R1, en date du 26 mai 2008.
- Applicabilité :** Les hélicoptères de modèle BO 105 LS-A3 d'Eurocopter Canada Ltd. (anciennement MBB Canada Ltd.).
- Conformité :** Tel qu'indiqué ci-dessous.
- Contexte :** L'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) a récemment publié la CN 2013-0015 qui comprend les mesures correctives exigées par la CN CF-2008-17R1. Puisque l'AESA est présentement l'autorité responsable de la définition de type du modèle d'hélicoptère concerné, la CN CF-2008-17R1 devient redondante et doit être annulée.
- Mesures correctives :** La CN CF-2008-17R1 de Transports Canada est annulée à la date d'entrée en vigueur de la présente CN. Les exploitants des hélicoptères concernés doivent se conformer à la CN 2013-0015 de l'AESA.
- Autorisation :** Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités,  
*ORIGINAL SIGNÉ PAR*  
Philip Tang  
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne
- Contact :** Bogdan Gajewski, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [ADs@tc.gc.ca](mailto:ADs@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.

En vertu du **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AACRC)** à **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8** ou 1-800-305-2059 ou [www.tc.gc.ca/Aviationcivile/communications/centre/address.asp](http://www.tc.gc.ca/Aviationcivile/communications/centre/address.asp)